
DATE
31 janvier 2014

EXPÉDITEUR
David ARNAUD

DIRECTION / SERVICE
Environnement / Gestion de l'eau

REFERENCE
2014-01-23_CR_BureauCLE

CONTACT :

TEL : 04-81-66-88-67
COURRIEL : daarnaud@ladrome.fr

PIÈCES JOINTES
Diaporama diffusé en séance, note de
synthèse sur la compétence GEMAPI

DESTINATAIRE(S)
**Membres de la Commission Locale de l'Eau
du SAGE molasse miocène**

COPIE(S)
**Services techniques des structures
représentées à la CLE**

S/ COUVERT
**L. TROUILLET, Directeur de l'environnement
A. BABYLON, Chef du service gestion de l'eau**

SAGE Molasse miocène du bas Dauphiné et alluvions de la plaine de Valence

Bureau de la Commission Locale de l'Eau

Compte rendu de la réunion du 23 janvier 2014

Bâtiment le Rhovalparc - Alixan

Accueil des participants et présentation de l'ordre du jour

Patrick ROYANNEZ, Président de la Commission Locale de l'Eau, accueille l'ensemble des participants (cf. liste des membres présents/excusés en fin de compte rendu).

Après un tour de table de présentation, il détaille l'ordre du jour de la séance en précisant que le diaporama projeté en séance sera annexé au compte rendu (voir ci-joint).

Etude pour l'élaboration de l'état des lieux et du diagnostic du SAGE molasse miocène : examen du cahier des charges

Patrick ROYANNEZ rappelle en préambule le calendrier global d'élaboration du SAGE qui vise une approbation du SAGE en 2018. Il précise que le créneau encadré par les élections municipales de 2014 et les élections départementales de 2015 sera mis à profit pour l'établissement de l'état des lieux et du diagnostic du SAGE.

L'ensemble des participants valide le planning de travail proposé.

Patrick ROYANNEZ rappelle que la Commission Locale de l'Eau a mandaté son Bureau pour examiner le cahier des charges de l'étude permettant l'établissement de l'état des lieux et du diagnostic du SAGE. Il précise que les services techniques des structures représentées à la CLE se sont réunis au cours d'un Comité Technique le 8 janvier pour une première analyse du document transmis préalablement à la

réunion du Bureau. Il laisse ensuite la parole au secrétariat de la CLE pour la présentation technique du cahier des charges (CCTP).

David ARNAUD, chargé de mission SAGE, après avoir rappelé les grands objectifs de l'étude, synthétise les débats qui se sont tenus au cours du Comité Technique et qui ont conduit à des modifications du CCTP :

- pour l'usage agricole, il est difficile de caractériser les flux d'intrants,
- certaines données pourront être payantes, le CCTP doit en tenir compte,
- les projets existants et futurs doivent être inventoriés tous usages confondus
- en ce qui concerne les prélèvements, le travail a d'ores et déjà été fait, le prestataire devra uniquement compiler les données existantes
- en ce qui concerne l'approche socio-économique, les candidats sont invités à préciser les méthodes employées.

A ce stade, **Patrick ROYANNEZ** s'interroge sur les données permettant de caractériser l'utilisation des engrais et des pesticides sur le périmètre du SAGE. Il demande au représentant de la Chambre d'Agriculture d'apporter des précisions sur cette question.

François DUBOCS, chargé de mission à la Chambre d'Agriculture de la Drôme, indique que ce type d'information est difficile à récupérer en citant deux raisons : 1/ chaque exploitation agricole a effectivement un cahier de suivi des pratiques mais il s'agit de données individuelles qui n'ont pas vocation à être diffusées ; 2/ les coopératives agricoles témoignent d'une certaine frilosité pour transmettre leurs données pour des raisons de confidentialité en contexte concurrentiel. Il précise en outre qu'il faut être prudent avec l'utilisation et l'interprétation de ce type d'information, les pratiques agricoles évoluant d'une année à l'autre.

Basile GARCIA, représentant la DDT de la Drôme, indique que les services de l'Etat effectuent des contrôles auprès des exploitations agricoles sur leur plans d'épandage mais que ce travail est ciblé sur les zones à enjeux (zones vulnérables nitrates, captages prioritaires...). Il précise que ce travail pourrait être adapté à l'avenir en fonction des préconisations du SAGE.

Marcel BACHASSON, conseiller général du canton de Roybon, propose de s'inspirer des démarches d'ores et déjà engagées sur le volet agricole dans le cadre du SAGE Bièvre Liers Valloire qui concerne également les départements de la Drôme et de l'Isère, et au travers du CDDRA Drôme des collines. Il souhaite également que le travail à entreprendre prenne en compte le nouveau paysage intercommunal.

Martine VINCENOT, Présidente du SEDIVE, rappelle que le SAGE concerne les nappes souterraines profondes et superficielles. Elle précise que, dans le cadre des captages prioritaires, des diagnostics des pratiques agricoles ont été réalisés. Elle prend pour exemple celui établi pour les captages de l'agglomération de Valence (Couleurs et Tromparents) et qui porte sur une superficie de près de 250 km². Elle propose que le travail à l'échelle du SAGE s'appuie sur ces approches locales puis de les extrapoler.

Michel ESMENJAUD, représentant de l'ARS de la Drôme, apporte une clarification entre Bassin d'Alimentation de Captages et Zones de protection des captages : leurs portées réglementaires et leurs étendues ne sont pas les mêmes et il faut donc relativiser la donnée existante par rapport aux surfaces prioritaires.

Laurent TROUILLET, Directeur de l'Environnement au Département de la Drôme, pointe deux éléments à approfondir en ce qui concerne les données : 1/ la disponibilité de la donnée et la nécessité de faciliter le travail de la CLE pour y accéder dans un climat de confiance et de transparence, 2/ l'interprétation des données et l'apport de l'expertise du monde agricole.

Basile GARCIA indique que l'élaboration du Porter à connaissance des données disponibles pour l'élaboration du SAGE prévu réglementairement est engagée et que ce PAC sera transmis à la CLE d'ici le lancement de l'étude afin de faciliter le travail d'état des lieux.

Sur la question des intrants agricoles, **David ARNAUD** propose une nouvelle rédaction du CCTP en demandant à ce que le prestataire s'appuie sur les diagnostics existants et effectue une enquête qualitative

pour qualifier les flux d'intrants agricoles auprès des techniciens des chambres d'agriculture et des coopératives agricoles, le tout en garantissant l'anonymat des exploitants agricoles.

David ARNAUD présente ensuite les autres ajustements proposés au CCTP : basculer le diagnostic socio-économique en tranche conditionnelle avec comme condition à l'affermissement de réunir les conditions financières d'ici au 31 décembre 2014 ; sortir du champ de l'étude la préparation et l'animation des commissions territoriales (réalisation en interne).

En ce qui concerne la tranche conditionnelle, **Martine VINCENOT** souligne la nécessité de réaliser le diagnostic socio-économique. Elle souhaite que la date limite proposée pour l'affermissement de cette tranche soit portée au 31 décembre 2015 afin de se laisser plus de temps, s'il en était besoin, pour réunir les financements nécessaires à la réalisation de cette tranche.

Laurent TROUILLET, indique que le Département de la Drôme, en tant que structure porteuse du SAGE, souhaite faciliter les travaux de la CLE et qu'il s'attachera à mobiliser les moyens financiers nécessaires, en tenant compte de ses propres contraintes et de celles des partenaires financiers (Département de l'Isère, Agence de l'Eau...).

D'autres compléments sont ensuite apportés par les participants :

- sur le cahier des charges :
 - **Claire MORAND, représentant l'Agence de l'Eau**, souhaite que la rédaction de la partie « diagnostic socio-économique » laisse les candidats répondre dans leur offre à l'ensemble des questions proposées.
 - **François DUBOCS** propose que ce diagnostic porte sur les différentes échelles de travail du SAGE (de la masse d'eau jusqu'à l'ensemble du périmètre du SAGE).
 - **Martine VINCENOT** demande que le cahier des charges prenne en compte les démarches conduites dans le cadre des SCOT, pour éviter de faire un travail déjà réalisé.
- sur la méthode de travail pour la suite :
 - **Virginie THEUILLON**, représentant UNICEM Rhône Alpes, souligne que le CCTP prévoit que la liste des personnes et organismes ressources pour la réalisation de l'état des lieux soit arrêtée au démarrage de l'étude. Elle propose que cette liste soit co-construite avec l'ensemble des membres de la CLE afin qu'elle puisse être la plus exhaustive possible.
 - **Martine VINCENOT et Max OSTERNAUD, Président du Syndicat des eaux de la Veune**, proposent que soit constituée une commission pour l'analyse des offres.

RELEVÉ DE DECISIONS :

- afin de **rendre compte de l'intégration de l'ensemble des remarques** émises sur le CCTP et pour **finaliser sa rédaction** :
 - une nouvelle version du cahier des charges sera transmise par voie électronique aux membres du bureau de la CLE ;
 - afin de permettre la parution de l'avis d'appel public à la concurrence et la **mise en ligne du Dossier de Consultation des Entreprises le 27 janvier 2014**, les membres du bureau de la CLE qui auraient de nouvelles remarques sont invités à les transmettre avant le 27 janvier 14h00.

[Evènements post réunion :

Le CCTP a pu être finalisé suite à des ajustements minimes et l'avis d'appel public à la concurrence a pu paraître dans les temps annoncés. La version finale du CCTP est téléchargeable sur <https://filez.ladrome.fr/o8b4> jusqu'au 14 février. Pour obtenir le CCTP passée cette date, faire une demande à David ARNAUD].

.../...

RELEVÉ DE DECISIONS (suite) :

- Une **commission pour l'analyse des offres est constituée**. La date limite de réception des offres étant fixée au 28 février 2014, elle **se réunira le jeudi 6 mars à 14h30** et sa composition retenue à l'issue des débats est la suivante :
 - Patrick ROYANNEZ, Président de la CLE et vice Président du Conseil Général de la Drôme,
 - Robert VEYRET, vice président de la CLE et vice président du Conseil Général de l'Isère,
 - Martine VINCENOT, vice-présidente de la CLE et présidente du SEDIVE,
 - Chambre d'agriculture de la Drôme,
 - DDT de la Drôme,
 - Services des Départements de la Drôme et de l'Isère

- Une **proposition de liste de personnes ressources** pour l'élaboration de l'état des lieux sera **adressée par voie électronique aux membres de la CLE** dans l'optique de la finaliser d'ici la réunion de lancement de l'étude.

- En termes de calendrier, les **temps de travail suivants sont validés** :
 - Consultation des entreprises : du 27 janvier au 28 février
 - Analyse des offres / négociation / attribution : du 3 au 28 mars avec commission MAPA le 6 mars (voir plus haut)
 - Démarrage de l'étude : Comité Technique le 9 avril

Pour conclure ce point relatif à l'examen du cahier des charges, **Patrick ROYANNEZ** rappelle que la CLE a mandaté son Comité Technique pour piloter l'élaboration de l'état des lieux dans l'attente de la remise en route de la CLE d'ici cet été, à l'issue des échéances électorales à venir. A cette occasion, il souhaite faire une mise au point : comme indiqué lors de l'installation de la CLE, le **Comité Technique doit être uniquement composé de techniciens**.

L'ensemble des membres du Bureau de la CLE s'accordent sur ce point.

Stratégie de communication et de diffusion de l'information

David ARNAUD présente les pistes de réflexion pour l'élaboration d'une stratégie de communication en évoquant 7 cibles potentielles :

- les membres de la CLE,
- le grand public,
- les collectivités locales,
- les agriculteurs,
- les industriels,
- les foreurs,
- les associations.

Les membres du bureau de la CLE s'accordent pour rajouter une huitième catégorie cible : les acteurs du tourisme.

Sur la **question des vecteurs de communication**, tous s'accordent également à **privilégier les outils existants** et à s'appuyer sur des relais de communication : sites internet des membres de la CLE et des acteurs du territoire, bulletins d'information,...

David ARNAUD propose également que soient rapidement traitées trois pistes de travail :

- s'appuyer sur le site internet du Département de la Drôme pour héberger les informations du SAGE, en créant des liens avec les sites des partenaires,
- permettre la diffusion la plus large possible du film 3D réalisé sous maîtrise d'ouvrage du SEDIVE sur le fonctionnement de l'aquifère molassique,
- organiser des réunions d'information au printemps à destination des collectivités et des acteurs de l'eau.

Les **membres du bureau de la CLE s'accordent pour que le site internet www.ladrome.fr héberge les informations relatives au SAGE**, deux points de vigilance devant être abordés avec le webmaster de ce site :

- permettre l'identification des partenaires du SAGE (*a minima* CG38, agence de l'eau et l'Etat) sur le site internet via leur logo,
- permettre l'accès aux pages dédiées au SAGE directement depuis les moteurs de recherche sur internet sans avoir à passer par la page d'accueil du site www.ladrome.fr

Pour la diffusion du film, **Martine VINCENOT**, en sa qualité de Présidente du SEDIVE, indique que la propriété intellectuelle de cette œuvre relève du SEDIVE et **donne son accord pour une diffusion la plus large possible** sous réserve que soit introduite une diapositive rappelant les éléments de contexte (maître d'ouvrage, partenaires financiers, cadre universitaire, périmètre des thèses...).

Le bureau de la CLE souhaite que les partenaires qui ont participé à l'élaboration du film soient informés de sa diffusion, l'objectif étant une mise en ligne sur le site internet www.ladrome.fr. dans les meilleurs délais.

Le bureau de la CLE partage l'objectif d'organiser des réunions d'informations territoriales afin de présenter le lancement de l'élaboration du SAGE, selon les modalités d'organisation suivantes :

- période : première semaine de juin,
- en tribune : Président de la CLE, conseillers généraux concernés, agence de l'eau et représentant de l'Etat,
- trois lieux de rencontre définis : Chabeuil et Saint-Donat-sur-l'Herbasse dans la Drôme, Saint-Marcellin en Isère,
- cibles : toutes les collectivités territoriales ainsi que les acteurs de l'eau,
- modalités d'invitation : courrier et mail en proposant les trois lieux de rencontre à toutes les personnes.

Rendez-vous à venir

Patrick ROYANNEZ, Président de la CLE, récapitule les évènements du SAGE pour le premier semestre 2014 :

- Etude état des lieux diagnostic :
 - o analyse des offres : commission MAPA le jeudi 6 mars à 14h30
 - o lancement de l'étude : Comité Technique le 9 avril
 - o suivi étude : Comité Technique intermédiaire le 26 juin après midi
- Réunions territoriales d'information : 1^{ère} semaine de juin
- Réunion de la CLE le 3 juillet après midi

Points d'information : retour sur la réunion des Présidents de CLE

Patrick ROYANNEZ indique que les Présidents de Commission Locales de l'Eau ont été conviés par le Comité de Bassin à une rencontre le 22 janvier 2014 à Macon. N'ayant pas pu y participer, il précise que c'est Martine VINCENOT qui l'a représenté. A ce titre, il l'invite à présenter la teneur des débats qui se sont déroulés.

Martine VINCENOT, indique que trois sujets ont été abordés :

- l'actualité dans le domaine de l'eau et notamment les suites données à l'évaluation des politiques de l'eau et à la conférence environnementale
- l'organisation de la maîtrise d'ouvrage des cours d'eau avec une présentation des éléments du projet de loi de modernisation de l'action publique. Sur ce point, une note de synthèse est jointe au présent compte rendu.
- Une présentation de retours d'expérience de Présidents de CLE dans les domaines de la gestion quantitative (SAGE Vouge) et de la ressource en eau potable et de l'urbanisme (SAGE basse vallée de l'Ain)

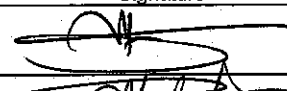
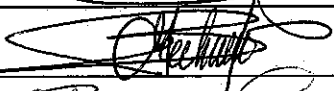
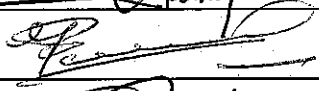
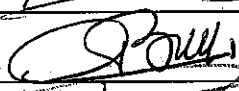

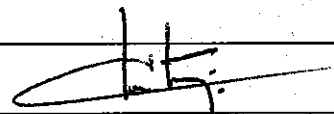
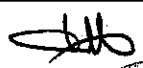
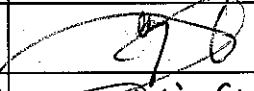
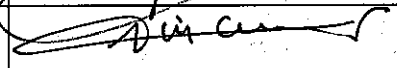
Patrick ROYANNEZ, Président de la CLE, conclut cette séance en saluant la qualité du travail qui a été réalisé au cours de cette première réunion du Bureau de la CLE en soulignant l'esprit d'écoute qui s'est installé entre les participants.

L'ordre du jour de la séance étant épuisé,
la séance est levée à 16h15.


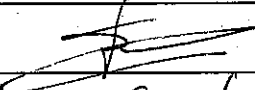
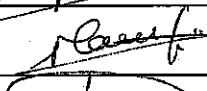
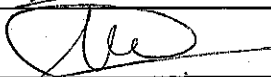
BUREAU DE LA CLE - SAGE MOLASSE MIOCENE

23 janvier 2014

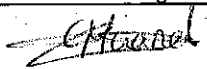
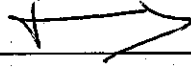
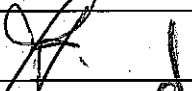
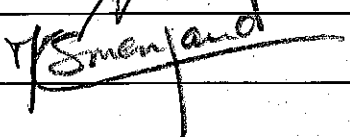
Collège des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements

Nom	Prénom	Organisme	Signature
ROYANNEZ	Patrick	Conseil Général de la Drôme	
BACHASSON	Marcel	Conseil Général de l'Isère	
BERNARD	Jean-Paul	Communauté de communes Bièvre Chambaran	
BONNEFOY	Bernard	Communauté communes Chambaran Vinay Vercors	
BONNET	Jean-Louis	Conseil Général de la Drôme	
GIRON	Daniel	Communauté du canton de Bourg de Péage	
OLLAT	Étienne	Syndicat eaux Rochefort Samson	
OSTERNAUD	Max	Syndicat eaux de la Veune	
VALLON	Bernard	Syndicat d'Irrigation Drômois	
VEYRET	Robert	Conseil Général de l'Isère	
VINCENOT	Martine	SEDIVE	

Collège des représentants des usagers

Organisme	Représenté par :	Signature
Chambre agriculture de la Drôme	François Dubois	
FRAPNA 26		
FDPPMA 26	gerard CRESPO	
CLCV 26	CAMP Nicole	
UNICEM Rhône Alpes	THEUILLON Virginie	

Collège des représentants des services de l'Etat

Organisme	Représenté par :	Signature
Agence de l'Eau RMC	Clare MORAND	
DDT de la Drôme		
DDT de l'Isère		Exempté
DREAL Rhône Alpes	Julien MESTRAUET	
ARS Drôme	Michel SMENJAUD	

SAGE molasse miocène – Bureau de la CLE
– 23 janvier 2014 –

Nom - Prénom	Structure et fonction	Téléphone et mail
TROUVET Laurent	CG 26 - Directeur Evénement	lt.rouvet@cle-molasse.fr / 0675791720
LAUSISY Cécile	CG 38 - Adjointe chef de service Aménagement et eau	c.lausisy@cg38.fr
BABYLON Alain	CG 26 Service exploitation de l'eau	